

Gros plan

Août 2004

Vol. 15, n° 2

Bulletin du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et
de l'assurance contre les accidents du travail

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Ian Strachan

Un nouveau départ

L'arrivée d'un nouveau ministre en novembre 2003 a su ranimer quelque peu l'enthousiasme que l'appareil du Tribunal d'appel avait perdu et a permis au groupe des travailleurs blessés et à celui des employeurs d'envisager l'avenir avec un optimisme prudent. Loin d'avoir été positive, l'année 2003 s'est tout de même terminée sur une note positive.

Il n'y a pas de doute que l'année 2003 a été éprouvante pour le Tribunal d'appel. Le régime de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et le Tribunal auraient dû récolter le fruit des réalisations des années précédentes, tout en réitérant l'engagement relatif à la production de décisions de qualité et à l'intégrité du système de justice administrative. Comme le Tribunal avait éliminé son important arriéré, l'année 2003 aurait dû donner lieu au rodage graduel de sa procédure en situation d'équilibre pour en faire un modèle en matière de prestation de services de qualité dans un système d'appel. Malheureusement, au début de l'année, le Tribunal a été confronté à de nouveaux défis qui, selon la plupart des personnes bien informées dans le milieu de l'indemnisation des travailleurs, auraient pu être évités. Naturellement, la raison d'être de ces développements contre-productifs était un mystère pour les observateurs intelligents dans le système ontarien de justice administrative.

À la fin de 2002, le Tribunal était parvenu à une situation d'équilibre : le nombre de nouveaux appels était à peu près égal à celui des appels réglés. Il

suite à la page 3

Nouvelles fonctions disponibles sur le site web du TASPAAT (www.wsiat.on.ca)

Formulaires

Avis d'appel pour employeurs

Un nouveau formulaire, Avis d'appel pour employeurs, est maintenant en ligne dans le site Web du Tribunal. Ce formulaire est conçu pour inscrire les appels des employeurs. Il peut être rempli en ligne et est disponible dans les formats Word et pdf.

Formulaire de réponse

Le Formulaire de réponse a été révisé. La version la plus récente est celle de mai 2004. Lorsque vous utilisez le Formulaire de réponse, veuillez vérifier la date indiquée au bas de chaque page pour vous assurer que vous utilisez la version la plus récente du formulaire.

suite à la page 2

Fusion des services RED et BVPG

Après avoir constaté que la gamme étendue de services d'examen préliminaire des dossiers avant l'audience permet de résoudre bon nombre d'appels, le Tribunal a

décidé de fusionner le service de Règlement extrajudiciaire des différends (RED) avec le Bureau de la vice-présidente greffière (BVPG). Grâce à la mise en œuvre de ce changement, nous espérons augmenter l'efficacité du traitement de toutes les formes de règlement des différends hors du processus d'audience. Grâce à ce regroupement

de services, nous continuerons d'élaborer des pratiques efficaces de résolution des appels dans le processus d'examen préliminaire des dossiers avant l'audience. Le Tribunal continuera également d'avoir recours à la médiation dans les cas appropriés. Veuillez poser vos questions à David Lee, BVPG, au (416) 314-8838.

ASTUCE DE RECHERCHE DE SOMMAIRES DE DÉCISIONS

Recherche de phrases exactes

Il existe un menu déroulant permettant de préciser le type de recherche dans les champs Mots clés, Sommaire et Renvois. Un type d'option de recherche est « Phrase exacte ». Cette option permet d'obtenir uniquement les décisions contenant la phrase exacte qui a été entrée dans le champ.

Il est important de noter qu'une phrase exacte comprend la ponctuation. Par exemple, si vous tapez le mot clé « Supplements, transitional provisions » sans la virgule et que vous utilisez l'option « Phrase exacte », votre recherche ne permettra de repérer aucune décision. Pour obtenir le résultat voulu, il est obligatoire d'inclure la ponctuation (une virgule, dans cet exemple) dans les recherches de « Phrases exactes ».

Il n'est pas nécessaire d'inclure la ponctuation dans les recherches « Tous les mots », « N'importe quel mot » et « Recherche booléenne ».

NOUVELLES DU BLM

Documents de travail médicaux

Le document de travail suivant a été mis à jour :

- Boiteries et maux de dos

Rapports médicaux génériques

Les rapports médicaux génériques suivants sont maintenant disponibles dans les classeurs verticaux de la Bibliothèque :

Titre : Silicosis Review – Heart Condition
Auteur: D^r Kenneth R. Chapman
Date : 5 mars 2004
n° de CV : VF 11335

Titre: Asbestosis, obstructive and restrictive and mixed pattern lung disease
Auteur: D^r Dildar Ahmad
Date : 6 juin 2004
n° de CV : VF 11336

Titre : Asbestosis, emphysema, obstructive and restrictive lung disease
Auteur: D^r Norman L. Jones
Date : 30 avril 2004
n° de CV : VF 11337

Nouvelles fonctions disponibles

suite de la page 1

Sélection des appels pour la procédure d'audition sur documents

Les cahiers de référence qui aideront les parties à préparer des observations pour une audition sur documents ont été préparés par le Bureau de la vice-présidente greffière du Tribunal. Vous trouverez dans le site Web une introduction aux cahiers de référence suivants :

- Appels portant sur le montant des prestations pour PNE (perte non économique)
- Appels portant sur la perte de gains
- Appels portant sur la perte auditive ressortissant de la Loi d'après 1990
- Appels portant sur la perte auditive ressortissant de la Loi d'avant 1990
- Appels portant sur l'invalidité temporaire totale ou partielle

Pour obtenir un exemplaire complet d'un cahier de référence, veuillez communiquer avec le Bureau de la vice-présidente greffière au (416) 314-8800, ou par courriel à l'adresse suivante : resourcecentre@wst.gov.on.ca.

Comment utiliser le site Web pour faire part de vos commentaires au Tribunal

Nous avons remodelé notre module permettant de recevoir en ligne les commentaires des usagers du site Web.

Si vous désirez faire des commentaires ou des suggestions concernant les services, politiques ou procédures du Tribunal, veuillez utiliser le nouveau **formulaire de commentaires en ligne**. Vous pouvez accéder à ce formulaire en cliquant sur le lien **communiquiez avec nous** qui figure au haut de la plupart des pages Web de notre site, puis en cliquant sur le lien **formulaire de commentaires en ligne** qui se trouve dans la section « Faites-nous part de vos commentaires ».

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant la conception, le contenu ou la fonctionnalité du site Web, communiquez avec le webmestre à l'adresse suivante : **webmaster@wst.gov.on.ca**.

Veuillez prendre note que nous ne pouvons pas répondre par l'entremise du site Web à des questions liées à des dossiers devant le Tribunal. Si vos questions sont liées à un dossier, veuillez communiquer avec le service approprié du Tribunal ou composer le (416) 314-8800, pour que votre appel soit acheminé au service approprié.

suite à la page 4

bénéficiait d'un tableau de vice-présidents et de membres nommés par décret chevronnés qui étaient prêts à se concentrer sur la prise de décisions de qualité et sur l'amélioration du temps de traitement des appels. Le mois de janvier 2003 a été marqué par un certain optimisme; cependant, un sentiment d'appréhension s'est rapidement manifesté parmi les mandants du Tribunal, car ils pressentaient que nombre des membres nommés par décret les plus chevronnés n'obtiendraient pas le renouvellement de leur mandat. Cette appréhension a vite fait de transformer une attitude optimiste en une attitude qui devait demeurer pessimiste pendant la majeure partie de l'année. Au fur et à mesure que l'inquiétude s'est propagée parmi les défenseurs de la qualité dans le système de justice administrative, des organismes tels que l'Association du Barreau de l'Ontario, la Fédération du travail de l'Ontario, la Ontario Mining Association, le Syndicat national de l'automobile, de concert avec un grand nombre de groupes plus petits et de particuliers intéressés, ont fait part de leurs inquiétudes au Cabinet du Premier ministre. Leur dévouement et leur détermination ont fini par l'emporter, et le Cabinet a renouvelé le mandat de plusieurs vice-présidents et membres d'expérience.

Réduction de budget

Aussitôt qu'un certain soulagement a commencé à se faire sentir à la suite de ces renouvellements de mandats, et au milieu de son année financière, le Tribunal a été informé d'une importante réduction de budget. Il a donc été forcé de reporter des projets, de rapatrier des audiences régionales à Toronto (ce qui a réduit ses dépenses au prix d'une augmentation des frais de déplacement des travailleurs blessés et des employeurs), de laisser des postes vacants et de remettre ses dépenses à 2004 dans la mesure du possible. Le

Tribunal avait réussi par le passé à produire des prévisions très exactes de ses besoins financiers, et la raison d'être de cette réduction de budget était obscure. Rétrospectivement, cette réduction découlait peut-être du fait que le ministre sortant n'envisageait pas de recommander la nomination et le renouvellement du mandat d'un nombre suffisant de membres pour composer avec le nombre de nouveaux appels. Des membres nommés par décret chevronnés n'ont pas obtenu le renouvellement de leur mandat, et le tableau des décideurs du Tribunal, qui avait déjà compté jusqu'à 65 vice-présidents à plein temps et à temps partiel, plus 30 membres, a continué à s'éroder pour tomber à 50 (30 vice-présidents et 20 membres) à la fin de 2003. La Caisse d'assurance a réalisé des gains financiers à court terme qui dénotent indéniablement un manque de prévoyance et qui auront des conséquences à long terme pour les travailleurs blessés et les employeurs de l'Ontario, car les dossiers en attente ont recommencé à s'accumuler.

Nouveau plan d'activités biennal

À la fin de l'année, le Tribunal ne pouvait plus inscrire un nombre suffisant d'appels à son rôle parce qu'il manquait de décideurs. La situation d'équilibre dans laquelle il se trouvait au début de 2003 avait fait place à une situation d'arriéré, car la charge de travail excédait d'environ 16 % l'objectif de 4 000 dossiers actifs. Comme cette tendance devrait se maintenir pendant la première partie de 2004, le Tribunal doit maintenant élaborer un nouveau plan d'activités biennal pour éliminer cet arriéré grandissant. La mise en œuvre de ce plan d'activités nécessitera une importante augmentation du nombre de vice-présidents chevronnés en 2004, ainsi que l'approbation des ressources voulues pour éliminer le nouvel arriéré et offrir des dates d'audience opportunes aux appelants et aux intimés, conformément à

l'engagement que le ministère du Travail et le Tribunal ont pris antérieurement envers l'ombudsman. Comme l'a dit Yogi Berra, « C'est encore du déjà vu ».

Optimisme prudent

Grâce à la nomination d'un nouveau ministre du Travail en novembre et à la venue d'un nouveau gouvernement épousant le principe de la nomination fondée sur la compétence, le Tribunal et son appareil affichent de nouveau un air d'optimisme prudent. Depuis sa création en 1985, le Tribunal a cherché à retenir les services de ses décideurs et des membres de son personnel les plus habiles et compétents – ce qui a amené la Cour divisionnaire et la Cour d'appel de l'Ontario, quand elles traitent les demandes de révision judiciaire, à reconnaître le Tribunal d'appel comme un tribunal administratif hautement spécialisé. Nous espérons que cet engagement interne envers la compétence, de pair avec la sensibilisation grandissante des Canadiens au sujet de l'importance de leur système de justice administrative et du processus sous-jacent de nomination et de renouvellement de mandats, permettra à l'optimisme prudent existant à la fin de l'année d'aboutir à la conclusion bien fondée que l'intégrité du Tribunal d'appel et du système d'appel l'emporteront en Ontario.

Dans un certain sens, les événements de 2003 ont renforcé la détermination et l'engagement du Tribunal et de ses mandants à l'égard de la prestation de services de qualité. L'année 2003 a été éprouvante mais le Tribunal et ses ardents défenseurs ne se sont pas laissés abattre pour autant. L'adversité à laquelle ils ont été confrontés a plutôt avivé leur sens du devoir et de l'honneur, ce qui devrait bien augurer pour le monde de l'indemnisation des travailleurs et le système ontarien de justice administrative pour les quelques années à venir.

DES RÉUNIONS D'INFORMATION PUBLIQUE DE 2004 DU TASPAAAT

Le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail est heureux d'annoncer la poursuite de son programme de réunions d'information publique. Ces réunions ont pour but d'aider la clientèle du Tribunal à mieux comprendre la procédure d'appel et les services offerts au Tribunal ainsi qu'à favoriser un accès aussi efficace que possible à ces services.

Chaque séance comprendra : une présentation de la structure du Tribunal, de ses procédés et de ses initiatives courantes; des conseils pratiques à l'intention des appelants; un échange avec des membres du Tribunal au sujet de la préparation à l'audience, de la présentation des appels et d'autres questions.

Les participants à ces réunions auront l'occasion de se renseigner et d'échanger sur les sujets suivants. Ces réunions s'adressent à tous ceux et à toutes celles pour qui le régime ontarien de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail présente de l'intérêt. Toutes les réunions sont gratuites et aucune réservation n'est requise. Les réunions commencent à 9 h et se terminent à 11 h. L'inscription débute à 8 h 30. Des rafraîchissements sont servis.

COORDONNÉES DES SÉANCES À VENIR :

WINDSOR – le mardi 28 septembre 2004 - 9 h à 11 h
Hôtel Windsor Hilton
277 Riverside Drive West
Windsor (Ontario) N9A 5K4
(519) 973-4231

KINGSTON – le mardi 23 novembre 2004 - 9 h à 11 h
Hôtel et suites Sheraton Four Points Kingston
285, rue King Est
Kingston (Ontario) K7L 3B1
(613) 544-4434

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec Christiane Rieder au (416) 314-3733 ou au numéro sans frais 1-888-618-8846, poste 4-3733.

MEMBRES DU TRIBUNAL

Depuis le dernier numéro de TASPAAAT Gros Plan (avril 2004), **William Flanagan** et **David Mullan** ont été nommés vice-présidents à temps partiel.

Gros plan sur le TASPAAAT Volume 15, numéro 2

GROS PLAN est une publication du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Ce bulletin est distribué gratuitement.

Si vous souhaitez faire partie de la liste de distribution du bulletin de *Gros Plan* veuillez communiquer avec le Service des ressources au : (416) 314-3700.

Président du Tribunal : Ian Strachan
Directrice générale : Marsha Faubert
Chef de publication : David Beattie

Éditrice : Dawn Tam

Collaborateurs : Susan Adams,
David Beattie, Maria Erskine,
Marvin Goldstein, Melinda Reyes,
Ellen Schoffer, Ian Strachan

Coordinatrice de traduction :
Christiane Rieder

Abonnement : Mary Pavic

**Tribunal d'appel de la sécurité
professionnelle et de l'assurance contre
les accidents du travail**
505, avenue University, 7^e étage
Toronto ON M5G 2P2

Téléphone : (416) 314-8800
Télécopieur : (416) 326-5164
Site Web : <http://www.wsiat.on.ca>

ISSN 1480-5731

Nouvelles du BLM suite de la page 2

Titre :	Chronic Fatigue Syndrome	Tous les documents de travail et
Auteur :	D ^r George Sweeney	rapports médicaux génériques
Date :	5 mai 2004	susmentionnés sont disponibles à la
n° de CV :	VF 11338	Bibliothèque des tribunaux du travail de
		l'Ontario. Au moment de commander
Titre :	Herpes Simplex Ocular	des rapports veuillez citer le numéro de
	Disease	classification de la Bibliothèque. Il est
Auteur :	D ^r Peter J. Agapitos	possible de photocopier les documents
Date :	March 12, 2004	à la Bibliothèque moyennant 20 ¢ par
n° de CV :	VF 11339	page ou de les commander au coût de
		5,00 \$ par document..